



LE CAMÉLÉON D'OR

Jeux et Cie - Charte & Règlement

Avant propos :

Le festival **Jeux et Cie** se déroule chaque année à Epinal (88) depuis 2012. Premier festival ludique du Grand Est et quatrième France en termes de fréquentation, il rassemble chaque année plus de 15.000 visiteurs, plus de 140 partenaires du monde ludique et plus de 250 bénévoles.

Le Festival a pour but :

- Permettre à un large public de découvrir la richesse et la diversité des jeux de société,
- Créer du lien social et intergénérationnel autour des jeux,
- Développer le réseau entre tous les acteurs ludiques de la région,
- Aider à faire reconnaître le jeu comme objet culturel.

À compter de mars 2024, le comité de pilotage du festival Jeux et Cie met en place les Trophées de l'Illustration. Par ce trophée, il souhaite mettre en lumière le travail des graphistes-illustrateurs du jeu de société moderne, en les récompensant par catégories. Acteurs incontournables de la filière jeux, ils assurent aujourd'hui un rôle essentiel dans la valorisation de la boîte de jeu et la campagne de communication, l'immersion en cours de partie, quand ils n'assurent pas même une partie de la mécanique du jeu.

Épinal, "Cité des Images", et célèbre pour son Imagerie depuis 1796, est d'autant plus légitime à accueillir ces trophées qu'elle est reconnue pour :

- son Musée de l'Image
- son Ecole Supérieure d'Art de Lorraine
- ses Imaginales (festival des mondes imaginaires)
- son Zinc Grenadine (festival régional de littérature jeunesse)

Les trophées physiques sont réalisés par un artiste local, reprenant chacun un caméléon décliné.

Une version numérique des trophées est également mise à disposition des lauréats (illustrateur / auteur / éditeur) pour utilisation dans leur communication print et web.

Les Trophées de l'Illustration

5 Trophées de l'Illustration sont mis en place :

- **3 Trophées du Jury** sont attribués par le jury pour récompenser la couverture d'un jeu édité :
 - **Le Trophée Enfant** (*jeu à destination des enfants*)
 - **Le Trophée Famille** (*jeu à destination des familles*)
 - **Le Trophée Expert** (*jeu à destination des initiés / experts*)
- **Le Trophée Espoir** est attribué par le jury pour récompenser l'œuvre d'un artiste amateur ou semi-pro.
- **Le Caméléon d'Or** est attribué par le public pour récompenser la couverture d'un jeu édité parmi les 9 nominés du Jury (*tous types de jeux*)

Candidatures

A) Trophées du Jury (Enfant, Famille, Expert)

1. Modalités de participation

Chaque jeu édité ne peut concourir que dans 1 des 3 catégories.

Les critères de participation sont les suivants :

- Seule l'illustration principale figurant sur la couverture de la boîte du jeu est prise en compte
- Le jeu doit être édité dans l'année précédant le festival (entre le 1er Jan. et le 31 Déc.) et mis en vente sur le territoire français
- Les illustrations doivent être créées par un graphiste-illustrateur. Les visuels générés tout ou partie par une Intelligence Artificielle ne pourront pas candidater
- Un jeu dont l'illustrateur, l'auteur ou l'éditeur serait membre du jury ne peut pas concourir
- La présence du lauréat (et/ou d'un représentant de son choix) est exigée pour la remise de trophée. Dans le cas contraire, le trophée est remis au nominé suivant, présent sur site.

2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour les Trophées de l'Illustration se compose des pièces suivantes :

- Formulaire en ligne avec :
 - nom, prénom, téléphone et courriel de la personne en charge du dépôt du dossier de candidature
 - nom et prénom de l'illustrateur
 - nom du jeu, catégorie (Enfant, Famille, Expert) et date de sortie du jeu
 - attestation sur l'honneur de non-utilisation d'une intelligence artificielle
 - engagement de présence à la cérémonie en cas de victoire

- Illustration de couverture du jeu (fichier HD - 300 DPI - échelle 1/1)
- Règles du jeu au format PDF
- Pitch du jeu (500 à 2.000 caractères) expliquant le parti pris créatif dans le choix de l'illustration ; le lien entre l'illustration et les mécaniques de jeu et toute autre information jugée pertinente sur la démarche créative.

La date limite de soumission est fixée au 31 Décembre, à midi.

B) Le Caméléon d'Or

Les 9 finalistes des Trophées du Jury, sélectionnés par le jury, seront automatiquement retenus et soumis au vote du public.

C) Trophée Espoir

1. Modalités de participation

Le trophée Espoir s'adresse aux graphistes-illustrateurs amateurs ou semi-pro.

Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale est requise.

Les participations en présentiel ou à distance sont acceptées.

L'inscription préalable en ligne est recommandée sur <https://jeux-et-cie.fr/trophee/>

Chaque candidat atteste sur l'honneur ne pas avoir eu recours à une Intelligence Artificielle dans le cadre de sa participation au Trophée Espoir.

2. Déroulement de l'épreuve

L'illustrateur devra, dans un temps imparti (le Sam. entre 10:00 et 22:00), réaliser le visuel d'illustration principal ("facing" de boîte) pour un jeu dont le pitch lui sera communiqué en début d'épreuve. Le prototype du jeu est issu d'une "game jam" à laquelle participent des auteurs de jeu dans la nuit du vendredi au samedi durant le festival Jeux et Cie.

Une seule soumission de visuel par candidat est autorisée.

L'épreuve se déroule soit sur site au Centre des Congrès d'Epinal (88000), soit à distance.

Le candidat en présentiel apporte son propre matériel de dessin (traditionnel ou numérique).

Une salle dédiée, une connexion internet et une collation sont prévues pour les candidats en présentiel.

Sélection des lauréats

A) Trophées du Jury (Enfant / Famille / Expert) & Trophée Espoir

1. Jury

Le jury regroupe essentiellement des acteurs reconnus de la filière jeux. Il est constitué de 4 à 5 membres comprenant :

- Un auteur de jeux
- Un éditeur de jeux
- Un illustrateur de jeux
- Un chroniqueur de jeux
- Facultatif : Une personnalité reconnue dans son domaine d'activité mais n'ayant pas de fonction majeure dans le domaine du jeu de société.

La présentation du jury est détaillée sur le site du festival.

2. Critères de notation

Le jury s'attache à mettre en valeur le côté esthétique et original des illustrations en gardant à l'esprit l'harmonie des composants du jeu (cohérence entre visuel et l'univers graphique, le visuel et le gameplay, ...)

Pour cela, il étudie 5 critères principaux :

- **Qualité Artistique :**

L'illustration de jeu de société est exceptionnelle sur le plan artistique : maîtrise des techniques, originalité du style, esthétique générale et impact visuel.

- **Adaptation Thématique :**

L'illustration primée est en parfaite adéquation avec le thème du jeu.

Elle capture l'essence du jeu, suscite l'immersion et renforce l'expérience des joueurs.

- **Clarté & Lisibilité :**

L'illustration est claire et facilement compréhensible.

Les éléments visuels sont bien définis, les icônes et symboles éventuels sont bien reconnaissables, et les éléments importants de l'image sont bien disposés.

- **Cohérence Visuelle :**

Si le jeu de société comprend plusieurs illustrations, styles ou artistes, ceux-ci s'harmonisent visuellement. La couverture est une synthèse honnête de l'ensemble des illustrations du jeu.

- **Innovation & Originalité :**

L'illustration se démarque par son caractère novateur, son approche artistique unique ou sa contribution à l'évolution de l'illustration dans le domaine des jeux de société.

Le jury reste souverain dans sa sélection. Il est libre d'ajouter, retirer, compléter tout ou partie des critères de notation indiqués ci-dessus. Il est libre d'ajouter à la sélection tous les titres qu'il estime suffisamment pertinents pour entrer en compétition, pourvu qu'il n'entrave aucune des modalités de participation.

3. Annonce des gagnants

- **Trophées du Jury**

Le jury se réunit, dès réception des candidatures courant février, pour choisir les 3 plus belles illustrations dans chacune des catégories: Enfant, Famille, Expert.

Les nominés sont tenus informés de sa sélection. Ils s'engagent alors à être physiquement présents ou représentés pour la remise des prix. Si le lauréat ne peut tenir cet engagement, le trophée est décerné au second jeu ayant totalisé le plus de points lors de la sélection du jury. Si le second ne peut s'engager à être présent, le troisième sélectionné se voit alors décerner le trophée, et ainsi de suite.

Les gagnants des Trophées du Jury (Enfant, Famille, Expert) sont annoncés le Dimanche du festival Jeux et Cie à 11h devant la presse.

B) Trophée Espoir

Le jury choisit parmi les illustrations réalisées, celle qui illustre le mieux le jeu créé lors de la game jam.

Le concours terminant le Samedi à 20h, la délibération du jury a lieu dans la nuit du Samedi au Dimanche. Le gagnant du Trophée Espoir est annoncé le Dimanche à 11h.

C) Prix du Caméléon d'Or

Durant la journée du samedi (de 10h à 20h), chaque visiteur de plus de 18 ans se verra attribuer, dès son entrée sur le festival, un jeton à déposer dans l'urne correspondant à l'illustration qui lui plaira le plus parmi les 9 illustrations proposées (ces urnes seront disponibles à la sortie du Festival).

Les illustrations seront les mêmes que celles concourant aux trophées enfant / famille / initié-expert et qui auront donc été choisies, au préalable, par les membres du jury.

Une fois le dépouillement des votes effectué, le jeu remportant le maximum de voix parmi ces 9 illustrations sera élu "Prix du Public".

Le dépouillement aura lieu le Dimanche à 9h.

Le résultat sera annoncé le Dimanche à 11h lors de la remise des trophées de chaque catégorie.

Calendrier

- a. Ouverture des candidatures => Semaine 45 (Début Novembre)
- b. Clôture des candidatures => Semaine 52 (Fin Décembre)
- c. Suite à la clôture des candidatures, le Comité de Pilotage du Festival Jeux et Cie se réunit pour vérifier, rectifier, valider les candidatures.
- d. Candidatures transmises au Jury => Semaine 3 (Mi-Janvier)
- e. Délibération du Jury => Semaine 6 (Mi-Février)
- f. Notification aux gagnants => Semaine 7 (Février)
- g. Remise du trophée pendant le festival Jeux et Cie

Annulation

En cas de force majeure, le Festival Jeux et Cie se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours et les animations prévues sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à indemnisation ou dédommagement.

